

DECISION N°2024-240/CP

OBJET :

**PRESTATION DE SECURITE ET DE
GARDIENNAGE POUR LA VILLE
DE DENAIN**

**1. Commande publique
2. Marchés publics**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le marché passé en procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 et R.2162-2 du Code de la Commande Publique,

Vu l'offre faite par la société SAFE GROUPE SECURITE.

DECIDE

Article 1 : Un marché de prestation de sécurité et de gardiennage pour la ville de DENAIN sera signé par mes soins avec la société SAFE GROUPE SECURITE située au 265 rue Aimé Césaire Aéroport-Ouest 59121 PROUVY.

Article 2 : Le montant des prestations de la consultation est compris entre un minimum de 2 000€ HT et un maximum de 40 000 € TTC.

Article 3 : Le marché prend effet à compter du 1^{er} Janvier 2025 pour une durée d'un an.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 16/12/2024

Le Pouvoir Adjudicateur,

ANNE-LISE DUFOR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire